

# Cadre institutionnel et activités de la Convention

## Comment la Convention promeut-elle la coopération ?

### Fonctionnement pratique du cadre institutionnel

Sonja Koeppel, Secrétariat de la Convention sur l'eau



**UNECE**

# Cadre institutionnel de la Convention sur l'eau

Unique aux sein des Nations Unies pour la coopération sur les eaux transfrontières



# Convention sur l'eau

## Cadre institutionnel (1)

- Réunion des Parties (MOP) (tous les 3 ans)
  - Principal organe directeur
  - Prend les décisions majeures, telles que l'adoption d'instruments de droit non contraignant et les amendements, adopte le programme de travail, un forum politique de haut-niveau pour discuter de la coopération transfrontière
- Bureau de la Réunion des Parties (se réunit 2 fois ou plus par an)
  - 12 membres
    - Organe directeur entre les MOP
    - Élus par la MOP
    - Présidents des Groupes de travail
- Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (1 fois par an)
  - Un des deux principaux organes subsidiaires
  - Échange d'expériences
  - Élaboration d'instruments de droit non contraignant et prise de décisions
  - Discute du programme de travail en cours, des outils à produire etc.
- Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation
  - Un des deux principaux organes subsidiaires
  - Inactif en ce moment – se réunira peut-être en 2018
  - Évaluations, conseils sur les questions de surveillance



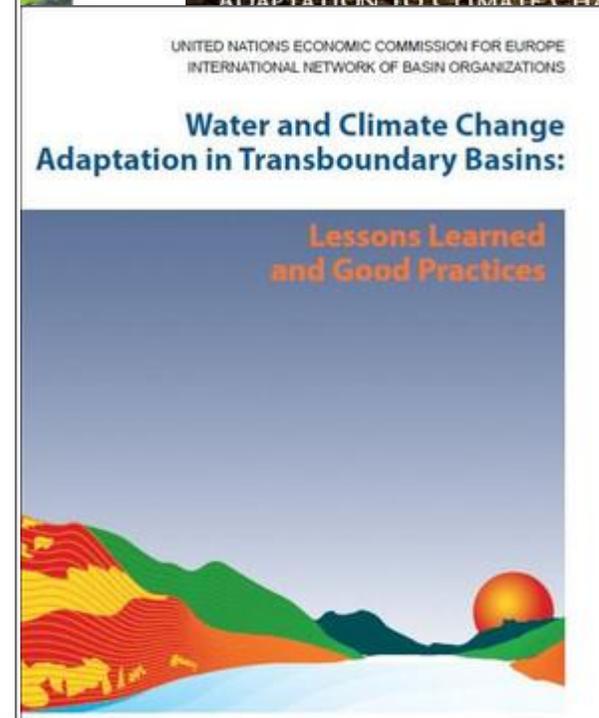
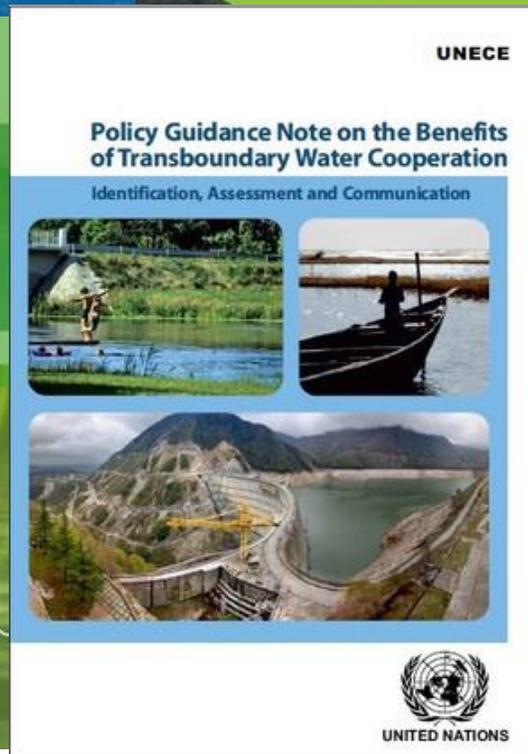
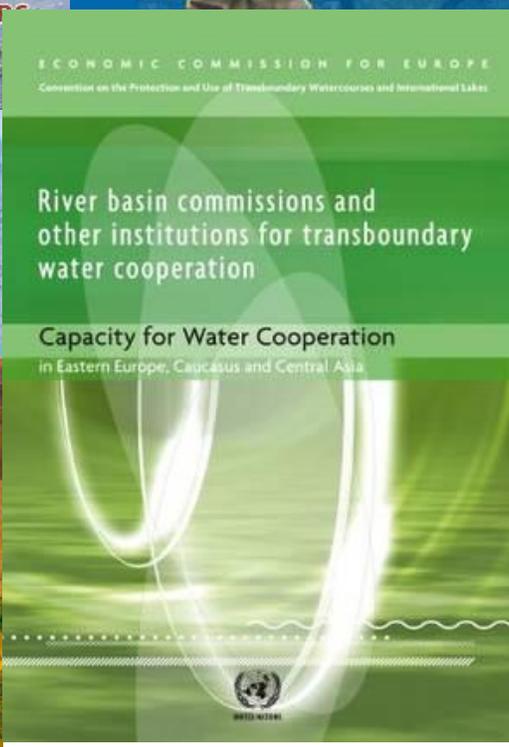
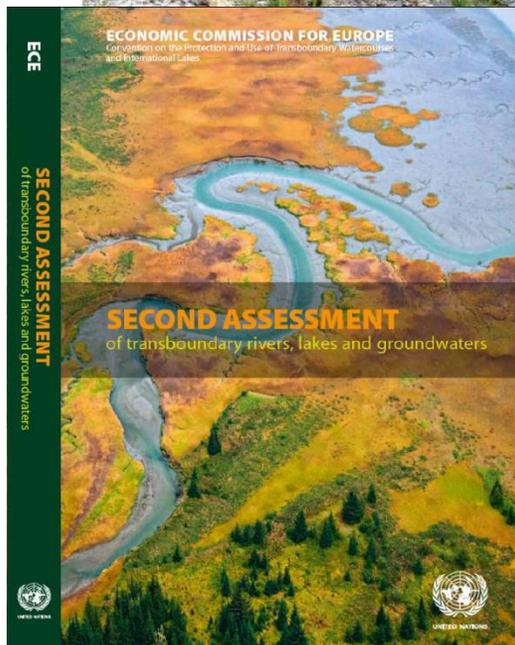
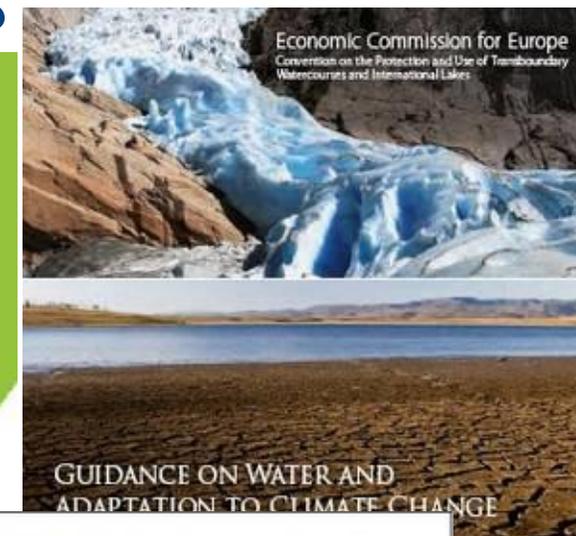
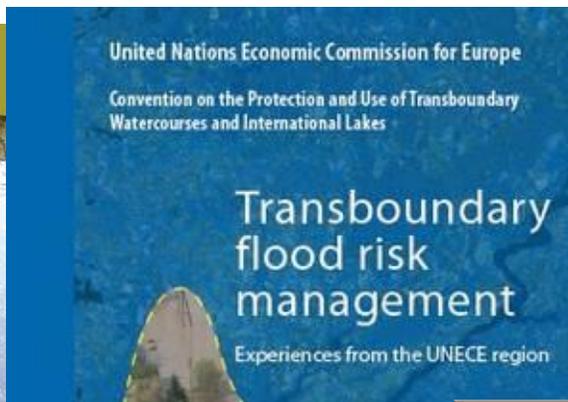
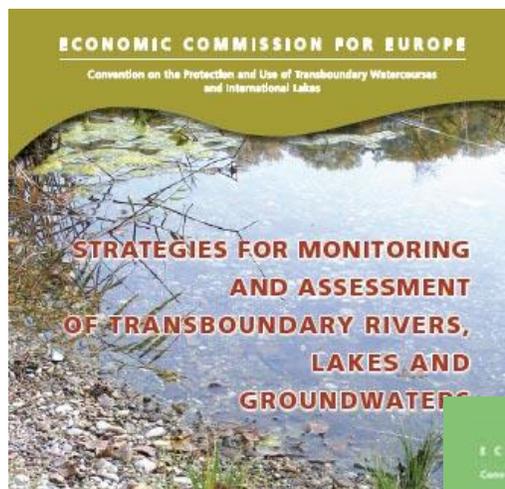
# Convention sur l'eau

## Cadre institutionnel (2)

- Comité d'application (2 fois par an)
  - Facilite, promeut et garanti la mise en œuvre, l'application et le respect de la Convention
  - Créé en 2012, 9 membres élus
- Conseil Juridique
  - Inactif en ce moment
  - Traite des questions juridiques, par exemple la préparation de la création du Comité d'application
- Équipes spéciales (1 fois par an, des ateliers, des projets pilotes)
  - de l'eau et du climat
  - des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes
- Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels (se réunit selon les besoins)
  - Groupe commun de deux Conventions
  - Orientations techniques par ex. sur la sécurité des pipelines ou les barrages
- Centre international d'évaluation de l'Eau (IWAC)
  - Non opérationnel, Kazakhstan envisage de l'héberger
- Secrétariat de la CEE-ONU
  - 11 personnes (toutes ne sont pas uniquement au service de la Convention sur l'eau)



# Lignes directrices et autres publications



# Appui à la mise en œuvre par le biais de l'élaboration d'instrument de droit non-contraignant au titre de la Convention sur l'eau



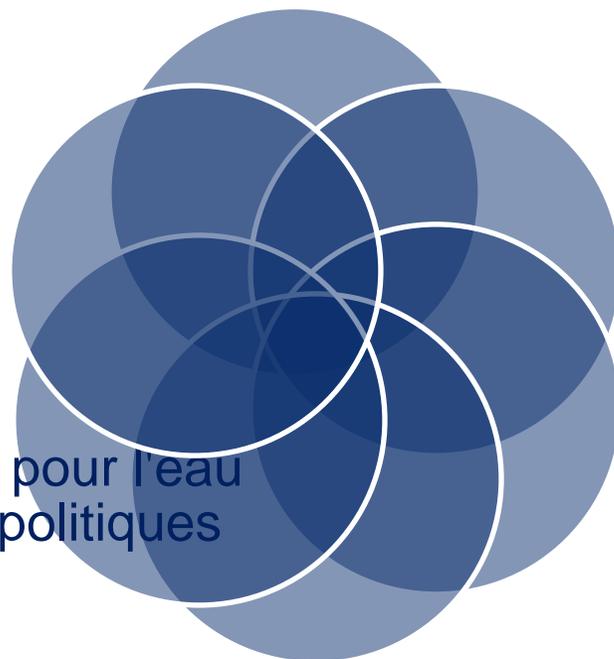
- Recommandations au sujet de la prévention de la pollution de l'eau par des substances dangereuses (1994)
- Lignes directrices sur l'autorisation des rejets d'eaux usées (1996)
- Lignes directrices sur le suivi et l'évaluation des cours d'eau & des lacs (1996) et des eaux souterraines (2000)
- Lignes directrices sur la prévention durable des inondations (2000)
- Lignes directrices et règles de bonne pratique en matière de sûreté des conduites (2006)
- Recommandations relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes (2007)
- Gestion transfrontière des risques associés aux crues (2009)
- Lignes directrices concernant les installations de gestion des résidus (2009)
- Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques (2009)
- Guide pour l'application de la Convention sur l'eau (2013)
- Dispositions types sur les eaux souterraines transfrontières (2012)
- Note d'orientation sur le recensement, l'évaluation et la mise en lumière des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières (2015)

## Programme de travail pour 2016-2018 : domaines de travail

Appui à la mise en œuvre et à l'application

Ouverture, promotion et  
partenariats

Initiative européenne pour l'eau  
et dialogues sur les politiques  
nationales



Identifier, évaluer et communiquer les  
bénéfices de la coopération  
transfrontière concernant l'eau

Adaptation au changement  
climatique dans les bassins  
transfrontières

Nexus- entre l'eau, l'alimentation,  
l'énergie et les écosystèmes dans  
des bassins transfrontières

## Appui à la mise en œuvre et à l'application

Aide apportée sur demande et selon la disponibilité des ressources pour soutenir les processus de coopération dans les bassins et les régions (Dniestr, Tchou-Talas, Drin, Sécurité des barrages, Qualité de l'eau en Asie centrale, Niémen, Afghanistan-Tadjikistan)



# Appuyer l'évaluation des avantages pour mesurer la valeur de la coopération transfrontière concernant l'eau

- L'élaboration d'une *Note d'orientation sur le recensement, l'évaluation et la mise en lumière des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières* (3 ans de travail collaboratif, plus de 120 experts impliqués, 27 pays représentés)
- La coopération transfrontière concernant l'eau génère plus d'avantages que généralement perçue
- Le bassin de l'Okavango a commencé une évaluation des avantages, le bassin du SMM de même, le processus es en cours dans le bassin du Drina, plusieurs autres bassins envisagent d'appliquer la Note d'orientation
- Atelier mondial sur l'évaluation des avantages prévu en 2018

	Avantages pour les activités économiques	Avantages au-delà des activités économiques
<b>Amélioration de la gestion de l'eau</b>	<b>Avantages économiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité et productivité accrues dans les secteurs économiques</li> <li>• Réduction du coût des activités productives</li> <li>• Réduction des répercussions économiques des risques liés à l'eau (inondations, sécheresses)</li> </ul>	<b>Avantages sociaux et environnementaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts sanitaires</li> <li>• Impacts sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté</li> <li>• Élargissement de l'accès aux services (tels que l'alimentation en eau et en électricité)</li> <li>• Satisfaction accrue liée à la sauvegarde du patrimoine culturel ou à l'accès aux activités de loisirs.</li> <li>• Amélioration de l'intégrité écologique et réduction de la dégradation des habitats et de la perte de biodiversité</li> </ul>
<b>Renforcement de la confiance</b>	<b>Avantages de la coopération économique régionale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des marchés régionaux de biens, de services et du travail</li> <li>• Augmentation des investissements transfrontaliers</li> <li>• Développement des réseaux d'infrastructures transnationaux</li> </ul>	<b>Avantages en matière de paix et de sécurité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du droit international</li> <li>• Amélioration de la stabilité géopolitique</li> <li>• Réduction du risque de conflit et évitement des coûts associés,</li> <li>• Économies liées à la réduction des dépenses militaires</li> </ul>

# Évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes

- Objectif: Promouvoir la coopération transfrontière en
  - 1) identifiant les synergies intersectorielles ;
  - 2) déterminant les mesures politiques et les actions susceptibles d'atténuer les tensions ;
  - 3) aidant les pays à optimiser leur utilisation des ressources par le biais de recommandations pour les synergies, les avantages
- Élaboration d'une méthode : examen de la disponibilité des ressources, de l'utilisation des ressources, de la gouvernance, des parties prenantes, évaluation, etc.
- Une série d'évaluations dans les bassins de l'Alazani/Ganykh, de la Save, du Syr Darya, de l'Isonzo/Soča, du Drina
- Publication de synthèse lancée à la MOP7
- Une évaluation du Système Aquifère du Sahara Septentrional (SASS) commence ; le bassin du Niger (ABN) a montré un intérêt



# Ouverture, promotion et partenariats

Promouvoir la Convention, ses produits et réalisations, et la coopération transfrontière concernant l'eau en général, ainsi qu'appuyer son ouverture mondiale en :

- ✓ Sensibilisant et améliorant les capacités concernant la Convention auprès des non-Parties, y compris en les impliquant dans les activités au titre de la Convention ;
- ✓ Promouvant l'échange d'expériences avec d'autres régions du monde ;
- ✓ Assurant des synergies avec d'autres instruments juridiques multilatéraux relatifs à l'eau ;
- ✓ Aidant les pays dans leurs efforts pour adhérer à la Convention par le biais d'évènement nationaux et régionaux, de conseils juridiques, etc..

# Comment le cadre et les activités de la Convention appuient la mise en œuvre



- Le cadre juridique et institutionnel est flexible et évolutif pour répondre aux besoins des Parties et des non-Parties (introduction du Comité d'application, établissement de rapports, etc.) – Le Tchad pourrait également faire des propositions à l'avenir.
- Le cadre de la Convention appuie l'échange d'expériences et de bonnes pratiques – Le Tchad peut en tirer des enseignements et démontrer son expérience.
- La Convention encourage à la fois le dialogue sur les politiques et l'action sur le terrain sur des questions émergentes telles que le changement climatique
- La Convention fournit un cadre pour le suivi, l'examen et l'amélioration continue de la coopération sur le terrain
- La Convention constitue actuellement le seul cadre intergouvernemental des Nations Unies pour la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau

# Opportunités pour le Tchad en 2017 et 2018

- Evénement aux Journées européennes du développement le 8 juin 2017 à Bruxelles: invitation du Ministre de l'Eau du Tchad
- Groupe de travail sur la GIRE et atelier sur les progrès récents en matière de coopération transfrontière: Genève, 3-6 juillet 2017
- Atelier sur la répartition de l'eau dans les bassins transfrontières les 17-18 octobre 2017
- Atelier mondial sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières, axé sur la pénurie d'eau : Genève, 11-13 décembre 2017
- Atelier sur le projet de convention régionale de la CEEAC pour la prévention des conflits avec la CEEAC à l'automne 2017
- Session sur les Conventions lors de la session anniversaire de l'AMCOW en juillet 2017 au Nigeria ?
- Octobre 2018: 8<sup>ème</sup> Réunion des Parties au Kazakhstan

# Merci pour votre attention !

## Plus d'informations

Les lignes directrices, les publications et des informations sur les activités au titre de la Convention peuvent être trouvées à:

<http://unece.org/env/water>

[Sonja.Koeppel@unece.org](mailto:Sonja.Koeppel@unece.org)

[Water.convention@unece.org](mailto:Water.convention@unece.org)

